



## VIGILANCE JAUNE RIVIÈRE EURE AMONT

**DATE : 11 février 2026 - 10 heures**

**DESTINATAIRES :** Corps préfectoral et sous-préfectures, bureau de la communication interministérielle, SGCD, préfectures des départements limitrophes, ARS, DDT, DDETSPP, UD DREAL, DRAAF CVL, DSDEN, ONF, ONACVG, SDIS, SAMU, DIPN, Gendarmerie, DMD, COZ, DREAL de zone, CIGT DIRO, CPZCR, DIRNO, Conseil départemental, REMI, Vinci autoroutes, Chambres consulaires, Météo France Rennes, ENEDIS, RTE, SYNELVA, GEDIA, GRT/NATRAN Gaz, GRDF, ORANGE, SFR, Université d'Orléans, DAME, médias locaux, associations des maires et maires ruraux, CA Chartres Métropole, CA Pays de Dreux, CC des Portes Euréliennes, CC entre Beauce et Perche, syndicats de transporteurs routiers, GEMAPIENS

Maires des communes concernées : Barjouville, Bréchamps, Champhol, Charpont, Chartres, Chaudon, Chérisy, Coulombs, Courville-sur-Eure, Dreux, Ecluzelles, Fontenay-sur-Eure, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lormaye, Luray, Luisant, Maintenon, Mévoisins, Mézières-en-Drouais, Mignières, Montreuil, Morancez, Nogent-le-Roi, Nogent-sur-Eure, Pierres, Sainte-Gemme-Moronval, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Luperce, Saint-Piat, Saint-Prest, Soulaires, Thivars, Ver-lès-Chartres, Villemieux-sur-Eure, Villiers-le-Morhier.

**Qualification de la situation : Crue hivernale classique en cette saison**

**Situation actuelle et évolution prévue :** Les cumuls précipités au cours des derniers jours ont rendu les sols très humides et génèrent une hausse des niveaux d'eau.

Les précipitations attendues pour aujourd'hui (11/02) vont soutenir la hausse des niveaux, susceptible de provoquer des débordements localisés à partir de la nuit prochaine (11/02 au 12/02).

Crue faible.

Conséquences possibles	Conseils de comportement
Tenez-vous informé de la situation. Les premiers débordements peuvent être constatés. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.</li><li>- Conformez-vous à la signalisation routière.</li><li>- Prudence aux promeneurs et automobilistes.</li></ul>

**Pour tout renseignement complémentaire (cartes de vigilance et bulletins d'informations),  
consulter le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/>**